

LES 12 PRIORITÉS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE POUR LA NOUVELLE LÉGISLATURE

Juillet 2024

Les Chambres d'agriculture sont des établissements publics, présidés par des élus professionnels. Elles représentent les principaux acteurs du secteur agricole, rural et forestier. Elles sont présentes sur l'ensemble du territoire français aux niveaux départemental, régional et national et en Outre-mer.

Les Chambres d'agriculture sont quotidiennement engagées pour l'accompagnement des transitions économiques, sociales, environnementales et climatiques de l'agriculture, des forêts et des territoires.

C'est pourquoi le réseau des Chambres d'agriculture a défini **12 priorités** sur lesquelles il souhaiterait que les députés de la XVII^e législature s'engagent.

ADOPTER LE PROJET DE LOI SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE EN CONSERVANT LES ACQUIS DU TEXTE ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN MAI 2024

Renouvellement des générations

- 1 Mettre en place un **guichet unique départemental pour l'installation et la transmission en agriculture**, confié aux Chambres d'agriculture.
- 2 Donner la possibilité financière aux agriculteurs de **réaliser un diagnostic de la résilience de leur exploitation face au changement climatique**, ainsi que de se faire accompagner sur la mise en œuvre d'un plan d'action.

Souveraineté alimentaire

- 3 **Inscrire l'agriculture comme étant d'intérêt général majeur**, et la souveraineté agricole et alimentaire comme contributrice à la défense des intérêts fondamentaux de la Nation.
- 4 **Reconnaître la nécessité de produire plus pour répondre à la multiplicité des besoins au niveau mondial** (alimentation, énergie décarbonée, matériaux renouvelables...).

Simplification

- 5 **Maintenir les propositions de simplification** concernant l'adaptation du régime de répression des atteintes à l'environnement, le cadre juridique applicable à la gestion des haies, la réduction des délais de recours contre réserves de substitution et les élevages, l'harmonisation des seuils applicables aux installations agricoles classées pour la protection de l'environnement avec les seuils européens.

CONTINUER LE TRAVAIL DE SIMPLIFICATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION AFIN DE RÉDUIRE LA PRESSION QUI PÈSE SUR LES AGRICULTEURS

Produits phytosanitaires / transition agro-environnementale

- 6 **Supprimer le Conseil Stratégique Phytosanitaire et le remplacer par un conseil global volontaire** (chiffré à 54 M€/an) pour accompagner les agriculteurs dans leurs transitions (revenus, changement climatique, phytosanitaires, etc.).
- 7 **Reconnaître et rémunérer le rôle de l'agriculture dans la décarbonation.**



Compétitivité

- 8 **Redonner de la compétitivité aux agriculteurs, en évitant de nouvelles charges** (GNR, déduction fiscale et sociale s'appliquant à l'élevage bovin, pérennisation du dispositif TO-DE, etc.).
- 9 **Favoriser le renouvellement des générations** dans le Projet de loi de finances 2025 **à travers des mesures fiscales sur la transmission des exploitations et à travers l'augmentation du budget d'accompagnement de l'installation transmission à l'agriculture** (AITA).

PÉRENNISER LE RÔLE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ DES AGRICULTEURS ET DES TERRITOIRES

- 10 **Reconnaître l'expertise et les compétences des Chambres d'agriculture** à l'échelon départemental, régional et national, **à accompagner les agriculteurs et les collectivités.**
- 11 Reconnaître l'expertise et les compétences des Chambres d'agriculture **dans le transfert de l'ensemble des solutions émanant de la recherche et y associer des moyens suffisants.**
- 12 **Allouer des moyens suffisants au réseau des Chambres d'agriculture en indexant sur l'inflation la taxe qui lui est affectée** (dans la loi de finances), à l'instar des collectivités, **afin qu'elles assurent leurs missions pour maintenir les services dans les zones rurales** (accompagnement des agriculteurs dans l'installation-transmission, l'accompagnement technique, l'accompagnement au changement, etc.)



LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

102
établissements

88

Chambres départementales et
interdépartementales d'agriculture
dont 5

Chambres d'agriculture départementales
d'Outre-mer

6 Chambres consulaires associées issues
des collectivités d'Outre-mer

13

Chambres d'agriculture
régionales et de région

1

structure nationale
Chambres d'agriculture France

Nos missions

1

Améliorer la performance
économique, sociale et
environnementale des
exploitations agricoles et
de leurs filières

2

Accompagner la démarche
entrepreneuriale
et responsable des
agriculteurs ainsi que la
création d'entreprises et le
développement de l'emploi

3

Assurer la représentation
des agriculteurs auprès
des pouvoirs publics et des
collectivités territoriales

4

Contribuer au développement
durable, à la préservation des
ressources naturelles,
à la réduction des produits
phytosanitaires, à la lutte
contre le changement
climatique...

Contacts :

Chambres d'agriculture France - Service Affaires publiques

Étienne Bertin : etienne.bertin@apca.chambagri.fr

chambres-agriculture.fr

